



Écocitoyens du Bassin d'Arcachon

Newsletter Juin 2018

NOUVELLES DU BASSIN D'ARCACHON, DE SON BASSIN VERSANT ET DE L'ÉCOLOGIE EN GÉNÉRAL

CONFERENCE-DEBAT

Entrée libre
Jeudi 5 juillet 2018, 18h à 20h.

 **La Centrale**
Hôtel de Caupos, (ancienne mairie)
2 allée Clémenceau La Teste de Buch

LA QUALITE DE L'AIR
Surveillance, enjeux et déterminants

Patrick BOURQUIN
Directeur délégué d'Atmo Nouvelle-Aquitaine

Fiona PELLETIER
Ingénieure d'étude à Atmo Nouvelle-Aquitaine

 **La qualité de l'air en Nouvelle-Aquitaine!**
Atmo Nouvelle-Aquitaine
est membre du Réseau d'Atmo, Atmo Paris, Champagne et Lorraine

- la problématique de la pollution atmosphérique
- les éléments majeurs de la réglementation
- le dispositif de surveillance
- les enjeux sanitaires, sociaux et économiques de la pollution atmosphérique
- les éléments qui déterminent la qualité de l'air
- le bilan de la qualité de l'air

Organisée par l'association

Écologie en débat
Contact : 06 86 40 10 72
ecologieendebat@free.fr

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Jeudi 5 juillet à 18 h dans l'ancienne mairie de La Teste : "**LA QUALITÉ DE L'AIR**", conférence-débat organisée par l'association Écologie en Débat (lire plus loin notre article "La pollution de l'air et vous").

Samedi 25 août à 10 h dans la grande salle, 46 avenue des Colonies à Andernos. **Assemblée générale** ouverte à tous. Seuls les adhérents à jour de leur cotisation pourront prendre part aux votes. Si vous ne l'êtes pas, vous pourrez régulariser à l'accueil de la réunion.

Samedi 1er septembre, Forum des associations d'Andernos, plaine des sports.

Bonnes vacances à tous !

Prochaine réunion mensuelle samedi 2 octobre à 20.30 h à la Maison du Port, prochaine newsletter fin septembre (sauf infos importantes en juillet et août).

Nous restons à votre écoute, e-mail : ecocitoyens.bassinarcachon@gmail.com, tél : [07 69 40 57 40](tel:0769405740).

Pour être toujours informés, suivez régulièrement notre site internet www.ecocitoyensdubassindarcachon.org et notre page Facebook.

ESPÈCES PATRIMONIALES

Dans la newsletter, nous vous présenterons désormais une espèce patrimoniale présente dans notre région. Ce mois-ci, la pie grièche à tête rousse et sa cousine la pie grièche écorcheur.



La pie-grièche à tête rousse (photo FJ)

Le patrimoine naturel du Bassin d'Arcachon est mieux connu pour les espèces côtières et marines que terrestres - même si le papillon Fadet des laïches commence à avoir sa petite renommée. Les pies-grièches écorcheur et à tête rousse méritent d'être connues avant de disparaître...

Ces passereaux sont uniques par leur bec crochu rappelant les rapaces et leur habitude d'empaler leurs proies sur des épines, soit pour les conserver, soit pour les déchirer en morceaux. Le poète allemand Rainer Maria Rilke serait mort de septicémie après s'être écorché à une épine utilisée par une pie-grièche et infestée par les différents cadavres. Son nom latin est le boucher ("lanius"). Son nom occitan est la pie-charcutière, la "darnagasse", souvent rencontrée dans les livres autobiographiques de Marcel Pagnol. À Lège, le marais des Agaçats ("petites pies" en occitan) lui doit sans doute son nom et rappelle qu'avant de devenir une décharge, ce site était une belle lède (dépression entre les dunes) riche d'espèces diverses.

L'appellation de pie vient de leur coloration contrastée, blanche et noire. Deux espèces vivent dans notre arrière-pays. La tête rousse est une habitante typique des anciens airiaux ouverts, pourvus d'arbres qui lui servent de poste de guêt et de site de reproduction, et de prairies où elles peuvent chasser au sol leurs proies favorites (coléoptères, à l'état larvaire ou adultes). La pie-grièche écorcheur se trouve plutôt dans les landes à ajoncs et où elles survolent les buissons pour attraper des insectes divers, parfois de petits oiseaux ou reptiles. Ces espèces sont en voie de disparition car elles cumulent trois handicaps : migratrices transsahariennes, elles doivent affronter les perturbations climatiques africaines pendant notre hiver ; insectivores, elles subissent de plein fouet la disparition de leurs proies à cause de nos modes de production agricoles pendant la période de

reproduction, et enfin, comme la plupart des espèces animales, notre occupation des sols qui morcelle ou fait disparaître leur biotope.

Moins de dix couples de pie-grièche à tête rousse sont connues à ce jour en Aquitaine, dont un à Andernos (qui en abritait trois la saison passée). La place de ce couple dans une parcelle à lotir prochainement laisse augurer un avenir assez sombre pour ce bel oiseau sur le Bassin. Un couple qui occupait le parc du château de Certes n'a pas été revu depuis plusieurs années. La pie-grièche écorcheur est encore relativement abondante; mais rien ne la protège vraiment et ses effectifs déclinent partout en Europe.





La pie grièche écorcheur (photo FJ)

PROJET DE DÉPLACEMENTS DURABLES NORD BASSIN

L'actuelle phase de "concertation préalable" s'achève le 30 juin. La non prise en compte, dans les documents présentés au grand public, des alternatives à la route n'a pas manqué de faire réagir les associations qui avaient participé à la phase de "pré-consultation" en novembre-décembre 2017.

1) LE COUP DE GUEULE DES ASSOCIATIONS !

Communiqué de la Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon

- **Une concertation déconcertante**

Durant plus de 3 mois, 3 réunions et 9 ateliers thématiques ont mobilisé à plusieurs reprises plus de 100 personnes qui ont échangé, proposé, discuté, élaboré des contributions. Le résultat présenté 5 mois plus tard semble donner raison à ceux qui pensaient que la partie était jouée avant le début de la concertation, laquelle n'avait finalement pour habile objectif que d'amener le plus grand nombre à ne proposer comme solution que la construction d'une route, c'est-à-dire, la fameuse voie retro-littorale.

Les confidences d'élus rapportées par quelques témoins laissent bien entendre que cette route se ferait « de toutes façons ». La concertation, au prix d'un changement de l'intitulé du projet (Déplacements durables), n'a donc d'autre finalité que de mieux faire passer le projet initial, d'une manière apparemment vertueuse, car « démocratique ».

Or, en l'occurrence, les 3 scénarios proposés ne prennent absolument pas en compte ce qui s'est dit lors des réunions et ateliers, et en particulier au sujet des solutions alternatives à la construction d'une route en pleine forêt.

N'est-ce pas du grand art que de faire prendre une décision par un groupe majoritaire de personnes que l'on consulte pendant des mois, uniquement au motif que l'on n'ose pas décider du haut de la puissance publique ?! N'est-ce pas du très grand art lorsque la décision est prise par un groupe de personnes consultées, dont chacune, à l'origine, entendait farouchement s'opposer à ladite décision ?!

Détourner à des fins aussi cyniques une procédure dite démocratique n'est-il pas dangereux pour la démocratie ?

La CEBA estime que la phase actuelle d'information du public (concertation préalable du 14 mai au 30 juin 2018) ne respecte pas la convention d'Aarhus qui exige que le public soit informé de toutes les options possibles. La CEBA revendique légitimement le respect de la convention d'Aarhus.

- **Des scénarios appartenant au passé**

Le scénario n°1 (qui exclut la construction d'une nouvelle route) ne propose que des améliorations marginales, il est même présenté dans le dossier de concertation (p. 49) comme étant celui ne faisant pas évoluer le système global de mobilités !!! Dès lors pourquoi l'avoir proposé si ce n'est pour susciter une préférence pour les 2 autres scénarios ?

Les deux autres scénarios proposés sont basés sur la création d'une route au travers des zones forestières ou agricoles, l'une utilisant les pistes forestières existantes, l'autre passant plus près des zones urbaines empruntant l'emprise des lignes à haute tension. Ce dernier scénario est fortement mis en avant par ceux qui ont secrètement marqué leur préférence depuis le départ.

La CEBA refuse ce parti pris dans le cadre de la présentation car :

- L'ouverture à l'urbanisation de la partie située au sud de la route, c'est-à-dire entre la route et les enveloppes urbaines actuelles, est quasi inéluctable si l'on s'en tient aux déclarations d'élus assurant ne pas vouloir construire au nord de la route (signifiant en creux qu'ils veulent construire au sud). L'impact sur la biodiversité sera très important. Les coupures forestières actuelles (route forestière ou emprise ligne à haute tension) ne perturbent pas le passage des espèces comme le ferait une route. On est donc très loin des engagements visant à réduire les impacts et protéger la biodiversité.
- Une nouvelle route ne répond que très partiellement aux besoins de déplacements urbains. Pour promouvoir le scénario n° 3, on tente de lui associer de possibles aménagements de transport en commun (interconnexions, navettes, pôles échanges) et la création d'une nouvelle ligne de bus.

- **L'absence de prise en compte des futurs possibles : où est le SCoT ?**

- Cette concertation et l'orientation exclusivement routière qu'elle porte, constituent une tentative de réintroduction du SCoT qui a été lourdement rejeté par la juridiction administrative. Un projet de déplacement ne peut s'examiner qu'à l'aune des orientations de développement du territoire, de la ou des formes que ce développement peut prendre. La leçon n'a pas été retenue.
- Dès lors, la concertation proposée n'est pas la bonne. Celle attendue concerne le SCoT. Or là encore, les projets divergent. Ainsi, les visions de développement, en réalité uniquement synonymes d'urbanisation, portées par les élus locaux, n'intègrent toujours pas les contraintes territoriales en particulier environnementales. Les refus d'ouverture et leurs motivations à l'urbanisation, notifiés par le préfet aux communes de Lanton et Lège-Cap Ferret pour la quasi-totalité de leur PLU, sont particulièrement révélateurs. Commencer par construire une route, c'est préempter l'avenir, l'exact inverse de ce qui est souhaitable.

- **En conclusion :**

- La CEBA demande qu'un scénario « n°1 bis » soit élaboré et présenté, scénario qui intégrerait un transport en commun en site propre (TCSP). Ce TCSP pourrait emprunter l'emprise le long de la piste cyclable, mais aussi desservir des lieux qui s'en écartent (centres de santé, établissements scolaires, pôles commerciaux ...). Cette solution présente une grande souplesse, nécessite un coût d'investissement bien moins important, impacte au minimum la biodiversité et répond aux besoins présents et à venir de la population. Afin de limiter les impacts et les coûts d'infrastructure, l'utilisation de bus électriques circulant sur une voie unique sur les emprises situées le long de la piste cyclable devrait être sérieusement et prioritairement étudiée. Toutefois, cette étude ne saurait compenser l'absence totale de vision du territoire, de ses évolutions.
 - La CEBA constate pour le regretter que la question de l'impact environnemental ne soit pas au cœur des solutions recherchées. La démarche ERPC (éviter, réduire, compenser) n'apparaît pas clairement être mise en avant dans la gestion de ce dossier.
 - Parce qu'il porte les orientations fortes du territoire, un SCoT, avec ce qu'il implique de démocratie participative, est nécessaire. Pour la CEBA, c'est un préalable indispensable à toutes orientations quant aux déplacements et moyens de transports. Que de temps, et d'argent, perdus au détriment du territoire !
 - Les solutions du siècle dernier – « on fait une nouvelle route et on construit autour » - ne sont plus de mise. Les villes qui bordent le Bassin sont dorénavant quasiment toutes jointives et forment maintenant une nouvelle « agglomération » qui doit être traitée comme telle. Partout ailleurs, dans les agglomérations nouvelles, des solutions alternatives aux véhicules particuliers sont mises en œuvre pour donner une vraie priorité aux transports en commun et notamment tramways et bus électriques. On a changé d'ère, et notre arrondissement doit se tourner résolument et courageusement vers l'avenir.
- La majorité de la population le souhaite, dans le souci de la préservation du patrimoine naturel en tant que bien commun, ce qui n'est absolument pas antinomique avec une amélioration décisive des moyens de communication du Nord Bassin. CQFD."

2) LA RÉPONSE DU DÉPARTEMENT

Une réunion supplémentaire (tardive !) le 25 juin spéciale "Transports collectifs en site propre" a permis d'exposer à nouveau les propositions de plusieurs associations favorables à l'étude prioritaire d'un TCSP et de leurs variantes. Étaient également conviés un expert (choisi par le Département, lequel n'avait pas eu le temps de prendre connaissance des réalités du terrain) et le bureau d'études Transamo, auteur d'une étude commandée par le SYBARVAL en 2015, après la publication du SCoT (2013).

Nous sommes opposés à toute création de route. Une nouvelle route délésterait peut-être la RD 33, mais elle encouragerait les déplacements automobiles avec les inconvénients qu'elle entraînerait inévitablement : pollution de l'air et de l'eau, risques d'incendie, rupture des continuités écologiques. Une nouvelle route détruirait environ 100 hectares de forêt ou de terres agricoles. Nous y resterons opposés aussi longtemps que l'on ne nous aura pas apporté une réponse sérieuse en matière de transports collectifs.

Nous nous sommes exprimés en lien avec la CEBA qui n'a pas voulu tomber dans le piège d'un projet détaillé, préférant prendre de la hauteur en insistant sur l'impérieuse nécessité qu'un projet de telle importance s'inscrive dans une vision cohérente du territoire, c'est-à-dire dans le futur SCoT que le SYBARVAL doit refaire après son annulation par les tribunaux administratifs.

Nul ne sait à ce jour dans quelle mesure les échanges de cette "réunion spéciale" trouvent un quelconque écho dans la suite du processus de la concertation PDDNB...

LA POLLUTION DE L'AIR et VOUS

Les polluants de l'air : les NOx, PM10 et PM2,5 et l'ozone O3

- **Les NOx** sont les oxydes d'azote. Le monoxyde d'azote se forme lors de combustions (moteurs thermiques voitures et bateaux ou chaudières. Au contact de l'air le monoxyde d'azote s'oxyde et donne du dioxyde d'azote. Les deux sont regroupés sous le terme NOx.

Leurs effets :

- sur la santé : c'est un gaz irritant --> réactivité bronchique chez les asthmatiques et sensibilité des bronches aux infections chez l'enfant.
- sur l'environnement : ils interviennent dans le processus de formation de l'ozone. Ils contribuent au phénomène des pluies acides et à l'eutrophisation des étangs et cours d'eau.

- **Les PM10 et PM2,5** sont des poussières, les particules fines qui proviennent des cimenteries, de l'incinération de déchets et de la circulation automobile.

Les PM10 sont respirables, elles pénètrent dans les poumons. Les PM2,5 sont ultra fines, elles pénètrent jusque dans les alvéoles pulmonaires ! Elles proviennent essentiellement des véhicules diesel non équipés de filtres adéquats.

Leurs effets :

- Essentiellement sur la santé. Les jeunes enfants et les insuffisants respiratoires sont les plus touchés, notamment par les particules ultra fines qui pénètrent profondément dans les poumons. Certaines particules sont mutagènes et cancérigènes, surtout celles qui contiennent des HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) émis par les moteurs à combustion.

- **L'ozone O3** : Il ne s'agit pas de l'ozone de la couche protectrice de la haute atmosphère, mais d'un polluant de l'air qui se forme lors de périodes d'ensoleillement, particulièrement en été. Le dioxyde d'azote (voir NOx plus haut) sous l'action du rayonnement solaire se transforme en ozone.

Ses effets :

- sur la santé : Elle provoque de la toux, une altération de la respiration chez les enfants et les asthmatiques, des irritations oculaires. Il est recommandé aussi de ne pas faire de sport ou d'effort violent lors des pics d'ozone.
- sur l'environnement : effet néfaste sur la végétation.

ATMO surveille la qualité de l'air que nous respirons

Elle est née en 2016 de la fusion de plusieurs associations, dont AIRAQ qui surveillait autrefois la pollution de l'air à Arcachon. Site internet : <https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org>

UN ENJEU SANITAIRE MAJEUR

La pollution de l'air extérieur est un agent cancérigène certain pour l'homme ; ses conséquences sur l'économie ne sont pas négligeables et se situent, d'après l'ADEME, entre 20 à 30 milliards d'euros, une part importante étant supportée par notre système de soins.

Les trois polluants principaux, vus ci-dessus - dioxyde d'azote, particules fines et ozone - sont les principaux responsables. L'exposition à cette pollution est responsable de :

- développement de maladies chroniques telles que des maladies cardiovasculaires, respiratoires ou neurologiques, et des cancers
- aggravation des symptômes des maladies chroniques
- troubles de la reproduction et du développement de l'enfant.

Qu'est-ce qui pollue le plus, diesel ou essence ?

En juin 2012, l'OMS a classé les effluents d'échappement des **moteurs diesel** comme cancérogènes certains pour l'homme, les émissions des **moteurs essence** étant classées cancérogènes probables. C'est donc l'un des secteurs prioritaires d'action pour améliorer la qualité de l'air.

- Pour les véhicules équipés de moteur diesel, c'est-à-dire 62% du parc automobile français, l'émission de polluants provient de **véhicules anciens non équipés de filtres à particules**
- Pour les véhicules à essence, ceux équipés d'un moteur à injection indirecte émettent peu de particules. Leur pollution est équivalente aux moteurs diesel équipés de filtres à particules. Ainsi les véhicules qui ont un **moteur à injection directe devront eux aussi être équipés d'un filtre à particules.**

Conduite souple ou sportive ?

L'important est de **réduire la consommation de carburant**, ainsi vos poumons et votre compte en banque ne s'en porteront que mieux.

Pour cela il faut penser à bien entretenir son véhicule et adopter une conduite souple : rouler sans à-coups, respecter les changements de vitesse, lever le pied plutôt que freiner au dernier moment. Rouler moins vite aussi : en roulant à 80 km/h au lieu de 90 km/h, sur un trajet de 20 km vous ne perdrez que 1 minute 40 secondes !

Favoriser le co-voiturage, les déplacements à pied, à vélo quand c'est possible, le développement des transports en commun, ne peut qu'être bénéfique.

Pour élargir le débat, comment éviter ces longues files de camions pollueurs transportant matériaux,

matériels et denrées alimentaires ? Si les pouvoirs publics ont un rôle important à jouer pour éviter par exemple les délocalisations, c'est aussi au consommateur de jouer. N'achetons que des fruits et légumes de saison produits localement de préférence. Il y a beaucoup à faire mais nous avons chacun un rôle à jouer pour améliorer la qualité de l'air que nous respirons.

LE PNM ET LA QUESTION DES ZOSTÈRES

Le Parc Naturel Marin a inscrit dans son Programme d'actions 2018 un "appui à l'élaboration d'une stratégie collective pour la restauration des herbiers de zostères naines et marines". Cela commencera par l'engagement d'une concertation pour l'étude et la mise en oeuvre de suivis permettant d'évaluer l'évolution des herbiers.

Inquiets de la dramatique régression des zostères observée depuis des années, nous n'avons cessé d'interpeler le PNM à ce sujet ; nous ne pouvons donc que nous réjouir de le voir enfin s'emparer de la question. On nous annonce la mise en place d'une commission, et notre association compte bien y participer. Nous pensons que la régression des zostères ne doit pas être considérée comme un phénomène isolé, qu'elle doit être intégrée aux paramètres globaux de l'écosystème du Bassin. Le travail ne doit se limiter pas à des études débouchant sur de beaux tableaux de polluants. Commençons tout de suite par interdire les peintures antifouling, gageons qu'on verra très vite une reprise des herbiers !

=====

ADHÉSIONS

RENOUVELLEMENT

Pas besoin de remplir un bulletin d'adhésion, nous connaissons vos coordonnées. Envoyez votre chèque à l'adresse du siège 23 avenue Centrale, 33510 Andernos. Vous pouvez aussi payer par carte bancaire sur le site sécurisé Hello Asso : <https://www.helloasso.com/associations/ecocitoyens-du-bassin-d-arcachon/adhesions/adhesion>

NOUVELLE ADHÉSION

Remplissez le bulletin ci-dessous et envoyez-le accompagné de votre chèque à l'adresse du siège Écocitoyens, 23 avenue Centrale à 33510, Andernos

	<p><i>Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon</i> 23 avenue Centrale 33510 ANDERNOS LES BAINS</p>	<p>Adhérent CEBA Adhérent</p> 	<p>BULLETIN D'ADHESION 2018</p>
---	--	---	--

Mes coordonnées

Nom..... Prénom.....
Adresse.....
Code postal..... Ville.....
Téléphone..... Email.....

La cotisation de 12 euros ouvre droit à la participation active (votes) à l'assemblée générale de l'association et à l'avantage fiscal prévu à l'article 200 du CGI pour les particuliers et à l'article 238 bis pour les entreprises. Nous acceptons les dons de tout montant par chèque à l'ordre d'Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon. Un reçu fiscal réglementaire vous sera adressé.

Je deviens membre

Actif je verse la somme de 12 euros en espèces par chèque
 Bienfaiteur..... je verse la somme deeuros par chèque

Date.....Signature

